GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND
DÉPÔT N° 2009/12573 18 DEC. 2009

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

DÉPOT N°A5898 DU 21 DEC. 2009

ORDONNANCE

Nous, Edith CANDELIER, Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND,

Assistée du Greffier,

Vu la requête présentée par Monsieur Olivier CARRE, demeurant 39, avenue Joseph Agid – 63122 CEYRAT, agissant en qualité de Président de la SOCIETE CARRE-RESTAURATION, société par actions simplifiées, dont le siège social est 51, rue Bonnabaud – 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 378 724 629,

Vu qu'il est envisagé par la société CARRE-RESTAURATION de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport de titres de la société ATMOSPHERE par Monsieur Olivier CARRE,

Vu les dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de Commerce,

Désignons **le CABINET ACA,** 9, rue Lamartine – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER, avec pour mission d'apprécier et d'évaluer l'apport consenti par Monsieur Olivier CARRE, d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 décembre 2009

Carré
restauration

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

Le soussigné :

Monsieur Olivier CARRE
Demeurant à Ceyrat (63122) – 39, avenue Joseph Agid

Agissant en qualité de Président de la société CARRE-RESTAURATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 152 400 euros, dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (63000) – 51, rue Bonnabaud, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 378 724 629.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société CARRE-RESTAURATION envisage de procéder à une augmentation de son capital social par la voie de l'apport de titres de la société ATMOSPHERE par Monsieur Olivier CARRE.

En conséquence, le soussigné à l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce :

Cabinet ACA
9, rue Lamartine
03700 Bellerive-sur-Allier

Commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer un apport consenti par Monsieur Olivier CARRE,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le 11 décembre 2009

Monsieur Olivier CARRE

Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne - 63510 AULNAT - Tél : +33(0)4 73 601 601 Fax : +33(0) 4 73 601 615
www.carre-restauration.com E-mail : info@carre-restauration.com

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND
DÉPÔT N° 2009/12573 DU 18 DEC. 2009

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

DÉPOT N°A5898 DU 21 DEC. 2009

ORDONNANCE

Nous, Edith CANDELIER, Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND,

Assistée du Greffier,

Vu la requête présentée par Monsieur Olivier CARRE, demeurant 39, avenue Joseph Agid – 63122 CEYRAT, agissant en qualité de Président de la SOCIETE CARRE-RESTAURATION, société par actions simplifiées, dont le siège social est 51, rue Bonnabaud – 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 378 724 629,

Vu qu'il est envisagé par la société CARRE-RESTAURATION de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apport de titres de la société ATMOSPHERE par Monsieur Olivier CARRE,

Vu les dispositions des articles L 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de Commerce,

Désignons **le CABINET ACA,** 9, rue Lamartine – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER, avec pour mission d'apprécier et d'évaluer l'apport consenti par Monsieur Olivier CARRE, d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 décembre 2009